



Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Téléphone : 03 44 53 63 89/Fax : 03 44 27 81 65

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du Lundi 10 décembre 2012

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 29 novembre 2012 s'est réuni le lundi 10 décembre 2012 sous la présidence de Madame Marie-Laure Thépenier, Maire.

Présents :

Mesdames : Thépenier, Del Rio, Jaunet, Divay

Messieurs : Grospron, Nottaris, Marville, Weyland, Levasseur, Rother

Absents :

Monsieur Picard (Pouvoir à Monsieur Weyland)

Constatant le quorum atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 35.

1/ Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, Monsieur Philippe LEVASSEUR est désigné secrétaire de séance.

2/ Ajout d'un point à l'ordre du jour du conseil :

- Paiement des factures d'investissement avant le vote du budget

A l'unanimité, le conseil décide l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

3/ Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil du 12 novembre 2012

Le procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2012 ne fait l'objet d'aucun commentaire ou modification.

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 12 novembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

4 / Budget communal : décision modificative n°6 relative au FNGIR

Suite à l'envoi des chiffres définitifs du FNGIR 2012 par la trésorerie il convient de créditer le compte 73923 de 105 € en provenance du 022.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette décision modificative n°6 au budget à l'unanimité.

5/ Indemnités du trésorier

Madame le Maire explique qu'il faut verser une indemnité à Monsieur Ricordeau, trésorier municipal, pour ses indemnités de conseil pour l'année 2012. Cette indemnité s'élève à 327.25 € net.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser l'indemnité de conseil à Monsieur Ricordeau.

20h45 : Madame Jaunet quitte le conseil municipal

6 / Avenant à la convention de conseil en prévention des risques au travail pour le Centre de Gestion

Il s'agit de prolonger la convention d'adhésion, établie entre la commune et le Centre de Gestion, qui a pour objet de mettre à disposition un médecin et/ou un conseiller en prévention pour les agents communaux.

Les tarifs restent inchangés, la visite médicale est de 110 €, à prévoir tous les ans pour le personnel technique et tous les 2 ans pour le personnel administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au conseil en prévention des risques au travail du Centre de gestion.

7 / Indemnisation des frais de déplacement des élus

Madame le Maire propose d'établir une délibération afin de rembourser les élus lors de leur déplacement, notamment lorsqu'ils se rendent à des formations. Les taux de remboursement sont définis par l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser l'indemnisation des frais de déplacement des élus.

8/ MAPA réserve incendie du quartier de la faisanderie

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à lancer ce Marché d'Appel à la Procédure Adaptée.

9/ Investissement avant le vote du budget

Madame le Maire explique que nous ne pouvons pas mandater de dépenses d'investissement avant le vote du budget, c'est-à-dire, mars 2013.

Il existe des dispositions à l'article L 1612-1 DU CGCT qui permettent de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il convient donc de voter cette délibération pour pouvoir payer le tracteur commandé, le columbarium et le radar pédagogique.

Le conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

10/ Questions diverses

- Monsieur Weyland nous informe que Madame le Maire a établi un « ordre de Mission » à l'agent communal afin de pouvoir conduire les véhicules de la mairie et être couvert par les assurances.
- Le Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité n'est pas obligatoire mais pourrai le devenir. Il s'agit d'une formation d'environ 3 jours qui coûte de 600 à 900 €.
- Thierry Marville nous informe que la Préfecture n'a publié l'arrêté du 12 juillet 2012 portant approbation de la révision de schéma départemental d'accueil

des gens du voyage dans l'Oise que le 3 décembre 2012 ; nous avons donc la possibilité de faire un recours de cette décision jusqu'au 3 février 2013.

- La Mairie d'Aumont a déposé un recours gracieux quant à l'établissement de l'Aire de grand passage auprès de la Mairie de Senlis.
- Monsieur Weyland a contacté la Brigade de Gendarmerie de Senlis pour relater les faits d'un conducteur se comportant comme un chauffard dans le village.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21heures 25.

Philippe LEVASSEUR

M-L THEPENIER	F. DEL RIO	M. DIVAY	D. GROSPIRON
C. JAUNET	P. LEVASSEUR	T. MARVILLE	M. NOTTARIS
G. PICARD	A. ROTHER	G. WEYLAND	